

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

Le 28 mars 2017 le Conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a adopté le règlement numéro 249-1-2017 décrétant des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable au Mont Blanc et afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 513 421 \$

Ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter de la municipalité lors de la tenue de la procédure d'enregistrement à cet effet, le 4 avril 2017.

Le Ministre des Affaires municipales a approuvé ledit règlement numéro 249-1-2017 le 7 juin 2017.

Le règlement numéro 249-1-2017 entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre communication du règlement précité à l'Hôtel de Ville situé au 100, Place de la Mairie, à Saint-Faustin-Lac-Carré, aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 13^e jour de juin deux mille dix-sept.


Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Service du greffe